

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA SOMME

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'EST DE LA SOMME

ARRONDISSEMENT DE PERONNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DATE :

. de la convocation : 11.09.2026

. d'affichage : 11.09.2026

N° de la délibération : 2026-129

NOMBRE DE CONSEILLERS :

. en exercice : 60

. présents : 49

. votants : 57

L'an deux mille vingt-six, le 17 septembre, à 18 heures, le Conseil Communautaire de l'Est de la Somme, légalement convoqué, s'est réuni à l'espace séminaire de la Nouvelle Scène à NESLE, sous la présidence de Monsieur Frédéric DEMULE, Président.

Etaient présents tous les membres en exercice, à l'exception de Mme POTURALSKI Patricia, MM. CARON Gilles, BOITEL Francis, Mme FANCHON Catherine, M. BLOIS Frédéric, Mme SLOWINSKI Corinne, M. BECQUERELLE David, MM. GRIMAUX Patrice, CHRETIEN Gabriel, Mme DESSAINT Corinne, MM. IDE Jean-François, DELVILLE Jean-Pierre, JOLY Vincent,

Mme POTURALSKI Patricia avait donné pouvoir à M. SCHIETTECATTE Benoit,
M. CARON Gilles avait donné pouvoir à M. DEMULE Frédéric,
M. BOITEL Francis avait donné pouvoir à M. VASSENT Christophe,
Mme FANCHON Catherine avait donné pouvoir à Mme DA SILVA Estelle,
M. BLOIS Frédéric avait donné pouvoir à M. DUBREUCQ Benoit,
Mme SLOWINSKI Corinne avait donné pouvoir à M. GOUBRON Julien,
M. BECQUERELLE David avait donné pouvoir à M. MERLIER Jacques,
M. CHRETIEN Gabriel avait donné pouvoir à Mme POLIN Justine,

M. GRIMAUX Patrice était représenté par Mme BELLEGUEULE Francine, suppléante,
M. IDE Jean-François était représenté par M. LEROY Olivier, suppléant.

Secrétaire de séance : Mme Françoise RAGUENEAU

OBJET :

CULTURE

APPROBATION DE LA CHARTE INFORMATIQUE ET NUMERIQUE ANNEXEE AU REGLEMENT INTERIEUR DE LA MEDIATHEQUE INTERCOMMUNALE DE L'EST DE LA SOMME

Par délibération n°2022-213 en date du 24 novembre 2022, le Conseil communautaire a approuvé le règlement intérieur de la Médiathèque intercommunale de l'Est de la Somme, lequel fixe les règles générales de fonctionnement de l'établissement et les conditions d'utilisation des services proposés aux usagers.

L'évolution des pratiques numériques, le développement des services proposés au public ainsi que la diversification des équipements mis à disposition rendent nécessaire de préciser et d'actualiser les conditions d'utilisation des ressources informatiques et numériques de la Médiathèque.

La Charte informatique et numérique annexée au règlement intérieur a ainsi vocation à encadrer l'accès aux postes informatiques, à Internet et au réseau Wi-Fi, l'utilisation des matériels personnels, les impressions, photocopies et numérisations, ainsi que les responsabilités des utilisateurs.

Elle intègre également les conditions d'accès aux consoles et aux jeux vidéo, les modalités des animations et médiations proposées par la Médiathèque, les règles de respect du matériel et des publics ainsi que les principes guidant la politique d'acquisition des collections vidéoludiques.

Cette charte complète le règlement intérieur de la Médiathèque sans remettre en cause ses autres dispositions et permet de disposer d'un cadre adapté aux usages numériques actuels ainsi qu'aux missions de lecture publique, de médiation culturelle et d'accompagnement des publics exercées par la Médiathèque intercommunale.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2022-213 du Conseil communautaire en date du 24 novembre 2022 portant adoption du règlement intérieur de la Médiathèque intercommunale de l'Est de la Somme,

Vu le projet de Charte informatique et numérique annexé à la présente délibération,

Vu l'avis favorable de la Commission compétente en date du 09/09/26,

Considérant la nécessité d'adapter les règles applicables aux évolutions des usages et des équipements numériques proposés aux usagers de la Médiathèque,

Considérant la nécessité de définir clairement les conditions d'accès et d'utilisation des postes informatiques, d'Internet, du réseau Wi-Fi, des équipements multimédias, des consoles et des jeux vidéo,

Considérant que la mise à disposition de ressources numériques et de jeux vidéo participe aux missions culturelles, éducatives, documentaires, de loisirs et de médiation de la Médiathèque,

Considérant que la Charte informatique et numérique a vocation à constituer une annexe au règlement intérieur de la Médiathèque intercommunale adopté par délibération n°2022-213 du 24 novembre 2022,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré par 55 voix pour, 2 abstentions (MM. DOUTART Julien, BELLARD Joël),

. **APPROUVE** la Charte informatique et numérique de la Médiathèque intercommunale de l'Est de la Somme, telle qu'annexée à la présente délibération ;

. **DIT** que cette Charte informatique et numérique constitue une annexe au règlement intérieur de la Médiathèque intercommunale de l'Est de la Somme adopté par délibération n°2022-213 du 24 novembre 2022 ;

. **PRECISE** que les autres dispositions du règlement intérieur demeurent inchangées et continuent de produire leurs effets ;

. **PRECISE** que la Charte informatique et numérique s'applique à toute personne utilisant les équipements, ressources et services informatiques et numériques de la Médiathèque dans les conditions qu'elle définit ;

. **PRECISE** que la Charte informatique et numérique sera portée à la connaissance des usagers par tout moyen approprié ;

. **AUTORISE** le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.



POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,

Le secrétaire de séance,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "M. G. Jeanne", written over a horizontal line.

Envoyé en préfecture le 25/09/2026

Reçu en préfecture le 25/09/2026

Publié le

S²LOW

ID : 080-200070985-20260917-DELIB_2026_129-DE

